



12

STRATÉGIES CONCRÈTES

pour que les pères puissent être plus présents auprès
de leur(s) enfant(s) et vivre une meilleure expérience
coparentale en période de séparation conjugale

Comité national de travail sur les pères et la séparation conjugale
Juin 2024



DIRECTION

Raymond Villeneuve
Regroupement pour la
Valorisation de la Paternité

RÉDACTION

Mathieu Gagné
Consultant

Raymond Villeneuve
Regroupement pour la
Valorisation de la Paternité

COMITÉ DE RÉDACTION

André Beaulieu
AutonHomme

Christine Fortin
Réseau Maisons Oxygène

Marie-Laurence Brunet
Avocate

Sébastien Trudel,
Réseau Maisons Oxygène

CONCEPTION GRAPHIQUE
Création W

REMERCIEMENTS

Marie-Laurence Brunet
Avocate

Diane Dubeau
Université du Québec
en Outaouais

Renée Dubeau
Association pour la défense
des droits sociaux du Québec
métropolitain

Lorraine Filion
Médiatrice familiale

Geneviève Landry
Entraide pour hommes

Tamarha Pierce
Université Laval

Semaine Québécoise
DE LA Paternité

TOUJOURS LÀ POUR TOI

Avant, pendant et après notre séparation

TABLE DES MATIÈRES

4

Introduction

8

Quelques données
sur les pères et la
séparation conjugale

10

Être parent au Québec
en 2022 : la relation
coparentale du point
de vue des pères

14

Sondage Léger exclusif :
l'expérience des pères
ayant vécu une séparation
conjugale

16

Grands constats
et approche retenue

18

12 stratégies concrètes

20

1. Rendre la médiation familiale
plus attrayante et plus efficiente

22

2. Promouvoir le Droit collaboratif
en matière familiale

24

3. Améliorer l'accessibilité et
l'efficacité de la justice en matière
familiale

26

4. Former le personnel juridique
sur les réalités paternelles

28

5. Mettre en œuvre la réforme du
Droit de la famille pour le bien-être
des mères, des pères et des enfants

30

6. Former, outiller et mobiliser
les intervenant.e.s psychosociaux
soutenant les familles en contexte
de séparation conjugale

32

7. Mettre en œuvre une stratégie
nationale de soutien communautaire
aux pères en difficulté en contexte
de séparation conjugale

34

8. Améliorer les conditions de vie des
pères les plus vulnérables en contexte
de séparation conjugale

36

9. Tenir compte des réalités propres
à certains pères issus de la diversité
(immigration, diversité sexuelle et
de genre, autochtones)

38

10. Mieux documenter les réalités
des pères en période de séparation
conjugale

40

11. Mobiliser les milieux de travail
pour mieux soutenir les pères en
période de séparation conjugale

42

12. Élaborer et mettre en œuvre
une campagne nationale de
sensibilisation aux réalités des pères
en période de séparation conjugale

INTRODUCTION

Mieux soutenir les pères en contexte de séparation conjugale, une stratégie gagnante pour le bien-être des enfants, des pères, des mères et de toute la famille

La famille québécoise a connu de profondes transformations au cours des dernières décennies. Outre l'éclatement des configurations familiales et conjugales, on observe des changements importants dans la façon dont les mères et les pères abordent leur rôle parental. Ces derniers sont maintenant plus engagés, et cela, de manière plus précoce auprès de leur(s) enfant(s). En conséquence, ils souhaitent davantage maintenir ces liens lorsque survient une séparation conjugale, une situation que vivront près de 40 % d'entre eux.

Prenant acte de ces transformations, le Gouvernement du Québec a entrepris, en 2013, une réflexion devant mener à une révision du droit de la famille, dont la dernière mise à jour importante remontait à 1980. Cette réflexion cheminera vers l'adoption en 2022, puis en 2023, de deux lois, l'une révisant les dispositions sur la filiation et l'autre ajoutant des dispositions visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression ou d'une grossesse pour autrui. Le dernier pan de cette révision, celui concernant la conjugalité, a été complété par l'adoption d'une loi le 30 mai 2024. Tout en conservant intacts les régimes distincts du mariage et de l'union de fait, cette loi introduit le concept de l'union parentale entre conjoints ayant un enfant en commun, duquel découlent certains droits et obligations, notamment la constitution d'un patrimoine d'union familiale visant certains biens à l'usage de la famille (par exemple, la résidence familiale) et la possibilité, pour le conjoint ou la conjointe qui estime s'être appauvri·e après avoir contribué à l'enrichissement du patrimoine de l'autre conjoint, d'obtenir une prestation compensatoire.

Or, si l'on peut généralement conclure à l'impartialité du système de justice puisque les mères et les pères disposent des mêmes droits et obligations, et que le critère du meilleur intérêt de l'enfant prédomine, dans la pratique, des écarts de faits sont observés dans la trajectoire des parents en période de séparation conjugale en fonction du genre. Le défi réside donc davantage dans la façon dont cette réforme sera mise en œuvre. Car pour égaux qu'ils soient devant la loi, mères et pères ne vivent pas la séparation et ses suites de la même façon. Ils adoptent des stratégies différenciées qui se répercutent à la fois dans la façon dont ils vivent le deuil de la relation, dans les comportements qu'ils adoptent pour composer avec ce deuil, et dans les décisions qu'ils prennent à court et à moyen terme et qui, souvent, auront des conséquences sur la suite de leur parcours. Ces trajectoires différenciées font naître des besoins de soutien distincts chez les mères et les pères.

Ces besoins de soutien se situent à l'intersection des enjeux juridiques et psychosociaux d'une séparation conjugale et impliquent la mobilisation d'une diversité d'intervenantes et d'intervenants qui gravitent autour des pères qui traversent cette expérience.

Les témoignages de pères qui perçoivent que l'on n'a pas tenu compte de leurs besoins et de leurs réalités particulières à la suite d'une séparation sont fréquents. Toutefois, nous croyons qu'il est possible de renverser la vapeur. Notre comité de travail s'est penché sur l'état des connaissances actuelles afin de proposer 12 stratégies concrètes pour que les pères puissent être plus présents auprès de leur(s) enfant(s) et vivent une meilleure expérience coparentale en période de séparation conjugale.

Notre souhait, en proposant ces stratégies, est de permettre aux pères et aux mères qui se séparent de vivre une transition plus harmonieuse et, surtout, à leur(s) enfant(s) de pouvoir continuer à profiter de la présence bienveillante de leurs deux parents, le tout dans une perspective de coparentalité et d'égalité entre les femmes et les hommes.



On nous a aussi lancé de véritables cris du cœur, et je pense précisément à celui des hommes et des pères qui sont venus nous confier leur désespoir, leur détresse. Plusieurs se sentent visiblement incompris, considèrent que le système de justice ne fait pas écho à leur situation particulière. Que les ressources déployées en amont et en aval du système judiciaire ne sont pas adaptées à leurs besoins spécifiques. En 2019, on doit effectivement réaliser que les hommes, les pères, ne réagissent pas à la rupture et à ses suites de la même manière que les femmes et les mères. Qu'ils ne gèrent pas la rupture et ses suites en usant des mêmes stratégies. On doit être conscient de ces différences, à défaut de quoi les hommes et les pères vont s'en trouver nettement désavantagés et vont ressentir un grave sentiment d'injustice. Vous savez, on a traditionnellement demandé aux hommes et aux pères de s'ajuster au système. Le temps est maintenant venu de demander au système de s'ajuster aux pères et aux hommes.



— M^e Alain Roy, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal
Coprésident de la Commission citoyenne sur le droit de la famille

Propos tirés d'une présentation effectuée dans le cadre de la Su-père conférence 2019
Vidéo disponible à : youtube.com/@regroupementpourelavalarisa9622

Le comité de travail national sur les pères et la séparation conjugale

Ce document et les propositions qu’il contient sont le fruit du travail réalisé par **le Comité de travail national sur les pères et la séparation conjugale**. Mis sur pied à l’initiative du RVP, ce comité s’est donné comme mandat d’examiner les enjeux propres aux besoins des pères en période de séparation conjugale et de formuler des recommandations pour l’avancement des politiques publiques et des pratiques de divers intervenant·e·s dans la perspective de mieux répondre à ces besoins. Le comité regroupe des expertises provenant des milieux juridiques, de la recherche et des services communautaires offerts aux pères vulnérables ou séparés.

LES MEMBRES DU COMITÉ

Raymond Villeneuve
Directeur général
du Regroupement
pour la Valorisation
de la Paternité (RVP)

Sophie Gauthier Ad.E.
Avocate en droit familial

Marie-Laurence Brunet
Avocate en droit familial

Lorraine Filion
Médiatrice familiale

Sébastien Trudel
Directeur du soutien
au développement
des Maisons Oxygène,
Réseau Maisons Oxygène

André Beaulieu
Directeur général
d’AutonHomme

René Bouffard
Directeur général
de Pères séparés

Geneviève Landry
Directrice générale de
l’Entraide pour hommes

Diane Dubeau
Professeure, UQO
et présidente du RVP

Tamarha Pierce
Professeure,
Université Laval



À PROPOS DE LA VIOLENCE FAMILIALE ET CONJUGALE

Notre travail s’intéresse à l’expérience d’une majorité de pères et de mères. Tout en s’y montrant extrêmement sensible, notre Comité a fait le choix de ne pas aborder certaines situations particulières, notamment celles où de la violence familiale ou conjugale est présente, puisque celles-ci requièrent une expertise toute particulière.

Au Québec, les services policiers québécois dénombrent environ 25 000 infractions commises en contexte de violence conjugale et familiale. Parmi celles-ci, plus d’une quinzaine d’homicides conjugaux et filicides seront commis, en moyenne, annuellement. Cette triste réalité a été largement médiatisée au cours des dernières années, notamment en raison de l’augmentation du nombre de féminicides. La problématique de la violence conjugale et familiale se retrouve donc à l’avant-plan des préoccupations sociales au la société québécoise, tant pour les personnes qui commettent des gestes de violence que pour les personnes qui en sont victimes.

Bien sûr, l’intervention psychosociale a un rôle essentiel à jouer dans la sensibilisation, le dépistage, la détection et la prévention des violences conjugales et familiales. Nous avons la responsabilité collective de poser tous les gestes possibles afin d’agir en amont de ces situations et d’enrayer cette problématique.

Faire connaître les ressources existantes pour les personnes qui commettent des actes de violence tout autant que pour les personnes victimes de violence et leurs enfants fait partie de ces moyens.

Pour les pères, il faut s’intéresser davantage à leurs craintes et résistances à solliciter de l’aide pour pouvoir mieux les rejoindre dès la rupture, mieux investir dans la détection des situations à risques, former les professionnels à la problématique et assurer la référence vers les ressources spécialisées en violence conjugale et familiale est aussi impératif.

Plusieurs acteurs peuvent être mobilisés dans une logique de prévention des gestes les plus dramatiques et de complémentarité des expertises.

Le RVP et ses partenaires appuient les actions menées au Québec en prévention de la violence familiale et conjugale et condamnent toute forme de violence. En collaboration avec le Réseau Maisons Oxygène, le RVP déploie des formations en prévention de la violence conjugale au sein des organismes communautaires Famille, des haltes-garderies communautaires, des Centres de ressources périnatales, des Centres de pédiatrie sociale en communauté et des Maisons Oxygène. Ces formations permettent aux personnes intervenantes de mieux comprendre la violence conjugale, de mieux la détecter et de diriger adéquatement vers les ressources spécialisées.

Toute personne qui croit être témoin ou victime de violence conjugale est encouragée à contacter la ligne d’écoute SOS violence conjugale – 1 800 363-9010 (24/7).

QUELQUES DONNÉES SUR LES
PÈRES ET LA SÉPARATION CONJUGALE

L'expérience vécue par les pères
à la suite d'une séparation conjugale :
un premier état des lieux

Une recension des écrits réalisée par Diane Dubeau en 2016 met en lumière des distinctions significatives dans le parcours de séparation parentale vécu par les mères et les pères. Une mise à jour de ces connaissances effectuée en 2023 a permis de tenir compte des plus récentes sources de données : CRSH partenariat sur la séparation parentale et la recomposition familiale – Enquête longitudinale auprès des parents séparés et recomposés du Québec (3 temps de mesure de 2018 à 2024) ; sondage SOM sur la vulnérabilité des pères (RVP – 2022) ; l'Enquête québécoise sur la parentalité 2022 (ISQ) ; CRSH Savoir – Adaptation psychosociale des pères séparés et trajectoires d'utilisation des services psychosociaux et juridiques (2018-2023) ; Cartographie québécoise des services offerts aux pères vivant en contexte de vulnérabilité ; Études qualitatives sur l'évaluation de programmes ou de services offerts aux pères séparés (Pères séparés inc., programme Harmonie de Repère, Maisons Oxygène, etc.)

La séparation
conjugale,
un phénomène
pas banal !

- Environ 50 % des couples vivront une séparation (40 % chez les couples avec enfants).
- La séparation survient en moyenne 5 ans après l'apparition des premiers éléments d'insatisfaction conjugale. Chez les couples avec enfants, la première raison justifiant ce délai est liée aux inquiétudes quant à l'impact sur les enfants.
- On observe une augmentation du nombre de séparations dans les couples ayant des enfants âgés de 0 à 2 ans.

La séparation
n'est pas toujours
conflictuelle

- Pour environ 70 % des couples, la séparation se passe bien.
- On note une présence élevée de conflits dans les 2-3 années suivant la séparation pour 20 % à 35 % des couples.
- Pour 10 % des couples, la situation est hautement conflictuelle.

Les pères perdent
davantage le
contact quotidien
avec les enfants

- Les conjointes sont plus souvent celles qui font l'annonce officielle de la séparation.
- Elles sont plus souvent celles qui demandent et obtiennent la garde des enfants.
- Les pères quittent plus souvent le domicile familial.

Les pères vivent
le processus
de deuil de la relation
différemment

- État de choc, émotions multiples au moment de l'annonce.
- Réorganisation importante et rapide du quotidien.
- Les pères et les mères utilisent des stratégies différentes pour composer avec la période de déséquilibre.
 - **Mères** : verbalisation et soutien du réseau social.
 - **Pères** : investissement dans les activités physiques et professionnelles, hausse des habitudes de consommation.

Les modalités
de garde évoluent

- On constate une diminution progressive de la garde exclusive à la mère, une augmentation de la garde partagée et de la garde exclusive au père.
- On assiste aussi à une diversification des modalités de garde partagée.

Les mères seraient
plus mobilisées
que les pères pour
obtenir la garde

- Lorsqu'un seul parent fait la demande de garde, il s'agit de la mère dans 69 % des dossiers ; la garde exclusive leur est accordée dans 8 % des cas.
- Lorsque les deux parents font la demande, la garde partagée est plus souvent allouée.
- Dans une minorité de cas seulement (8 %), deux demandes distinctes sont formulées.

Pourquoi les pères
demandent-ils moins
souvent la garde ?

- Plusieurs interprétations se côtoient :
 - Une façon de mettre fin à leur responsabilité parentale (père déserteur).
 - Un retrait progressif dû aux difficultés d'accès à l'enfant (père décrocheur).
 - Une reconnaissance de la primauté de la mère par les pères eux-mêmes.
 - Les conséquences d'une insatisfaction liée à l'exercice de leurs droits parentaux (par exemple, les droits d'accès).

Que savons-nous
des besoins des pères ?

- Ils ont besoin d'exister (ils se sentent parfois invisibles aux yeux des professionnels).
- Ils ont besoin de se sentir compétents (reconnaissance de leurs habiletés parentales).
- Ils ont besoin de reconnaissance des acteurs qui gravitent autour d'eux (reconnaissance de l'importance de leur rôle et de l'engagement paternel).
- Ils ont besoin de stabilité économique et relationnelle.
- Ils ont besoin de liens porteurs d'espoir.

PISTES DE RÉFLEXION
DÉCOULANT DE CES
CONNAISSANCES :

Consolider les
liens familiaux

Approche de
non-confrontation
(coparentalité)

Information juridique
couplée à du soutien
psychosocial

Valoriser le
rôle paternel

Soutenir la
stabilité économique
et relationnelle

ÊTRE PARENT AU QUÉBEC EN 2022 :

La relation coparentale du point de vue des pères

L'enquête québécoise sur la parentalité (EQP) a été menée en 2022 par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour le ministère de la Famille, auprès d'un échantillon représentatif de 19 127 Québécois de 18 ans et plus, parents d'enfants âgés de 6 mois à 17 ans. Parmi ceux-ci, 9 051 pères de toutes configurations familiales ont été sondés sur différents aspects de leur parentalité, représentant une population de 717 800 pères québécois.

Une analyse des questions portant sur la relation coparentale du point de vue des pères (soutien de l'autre parent, critique de l'autre parent, partage des responsabilités familiales), en lien avec certains aspects de l'expérience parentale (stress, gestion des défis, pression qu'ils s'imposent) a été réalisée par la professeure Tamarha Pierce (Université Laval) à la demande du Regroupement pour la Valorisation de la Paternité. Pour ce faire, deux groupes de pères ont été constitués aux fins de l'analyse comparative : un premier groupe composé de 7 908 pères en couple ayant au moins un enfant avec leur partenaire actuel·le (représentatif de 617 200 pères québécois) et un second groupe composé de 1 595 pères séparés ayant au moins un enfant issu d'une relation antérieure, étant en contact avec l'autre parent de l'enfant et ayant un temps de garde supérieur à 13 % (représentatif de 135 800 pères québécois).

Pourquoi s'intéresser à la relation coparentale ?

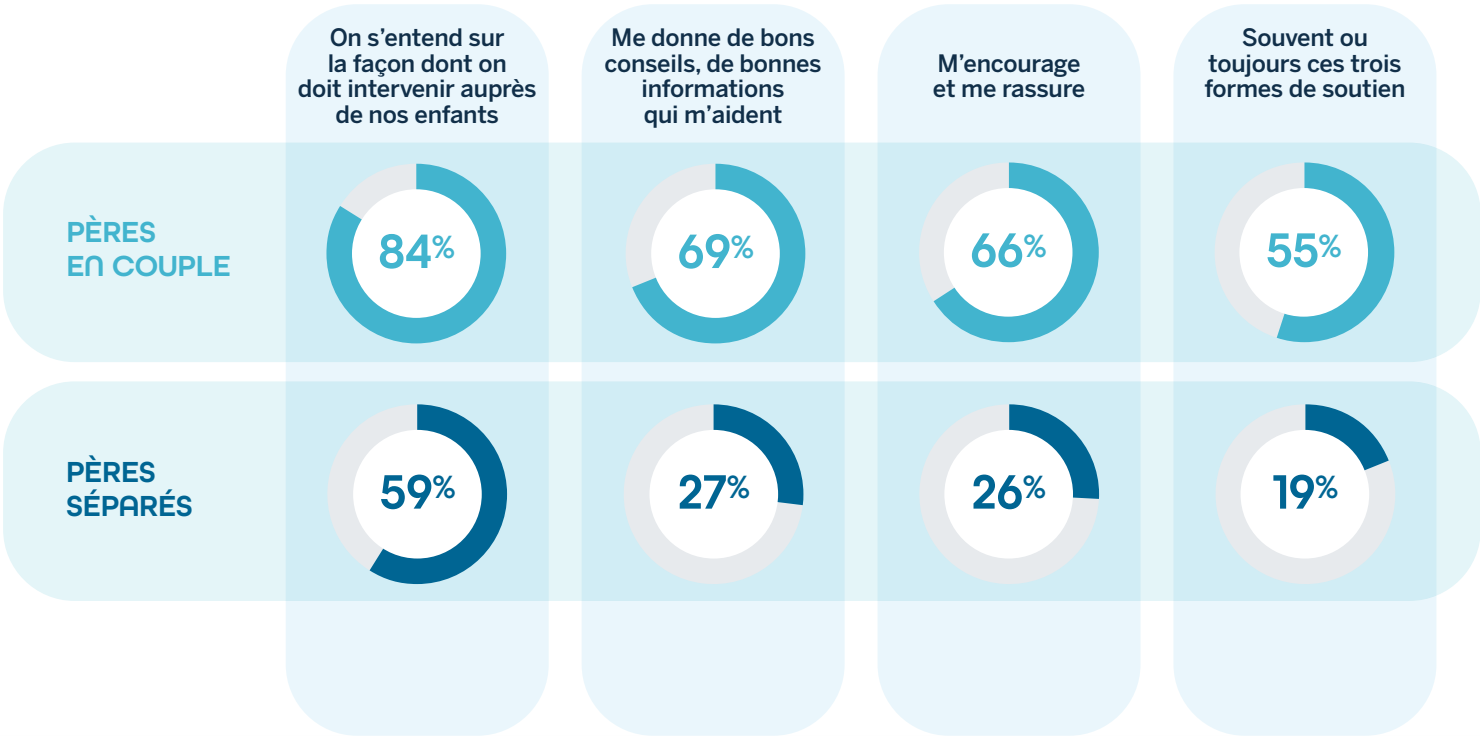
- Parce qu'il s'agit d'un déterminant reconnu du bien-être et de l'ajustement psychosocial de tout enfant
- Pour soutenir l'engagement paternel
- Pour favoriser l'égalité entre les mères et les pères

Pour comprendre :

- l'expérience qu'ont les pères de la relation avec leur coparent
- comment celle-ci est liée à leur expérience parentale

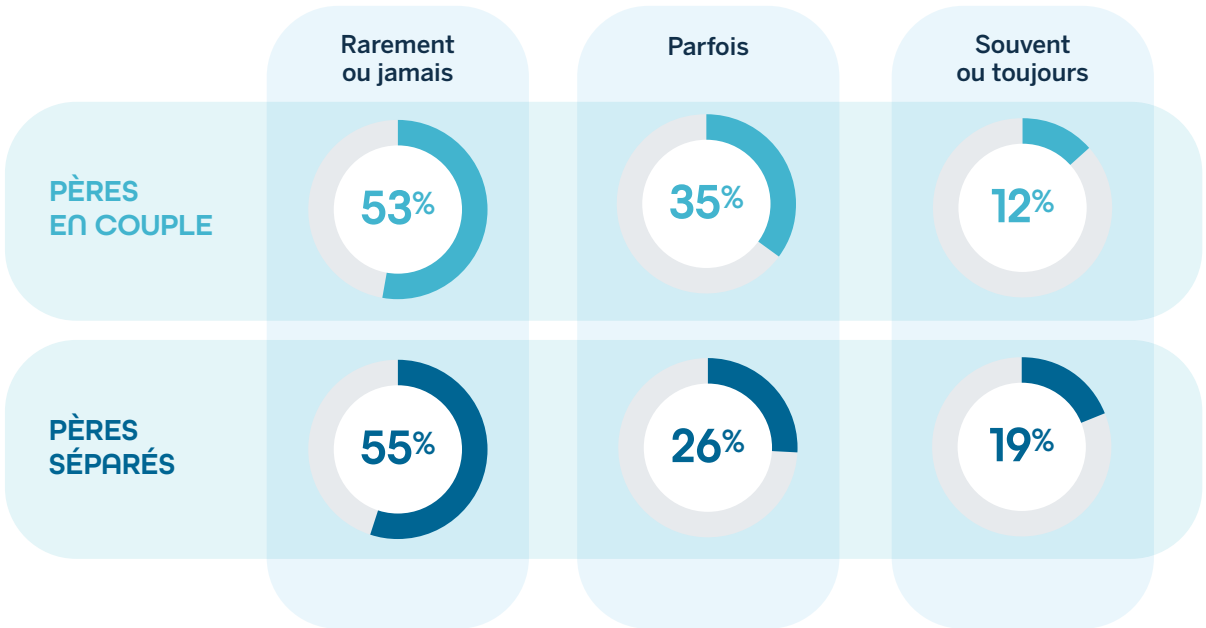
SOUTIEN DE L'AUTRE PARENT

Pères qui estiment être souvent ou toujours soutenus par l'autre parent dans leur rôle de parent



CRITIQUE DE L'AUTRE PARENT

Fréquence à laquelle les pères se sont sentis critiqués par l'autre parent concernant leur rôle parental



L'EQP nous apprend aussi :

Qu'ils soient en couple ou séparés, les pères qui perçoivent un faible soutien et des critiques fréquentes de l'autre parent :

- ressentent un stress parental plus élevé
- rapportent plus de difficultés à gérer les défis liés au rôle parental
- s'imposent plus souvent de la pression dans leur rôle de parent

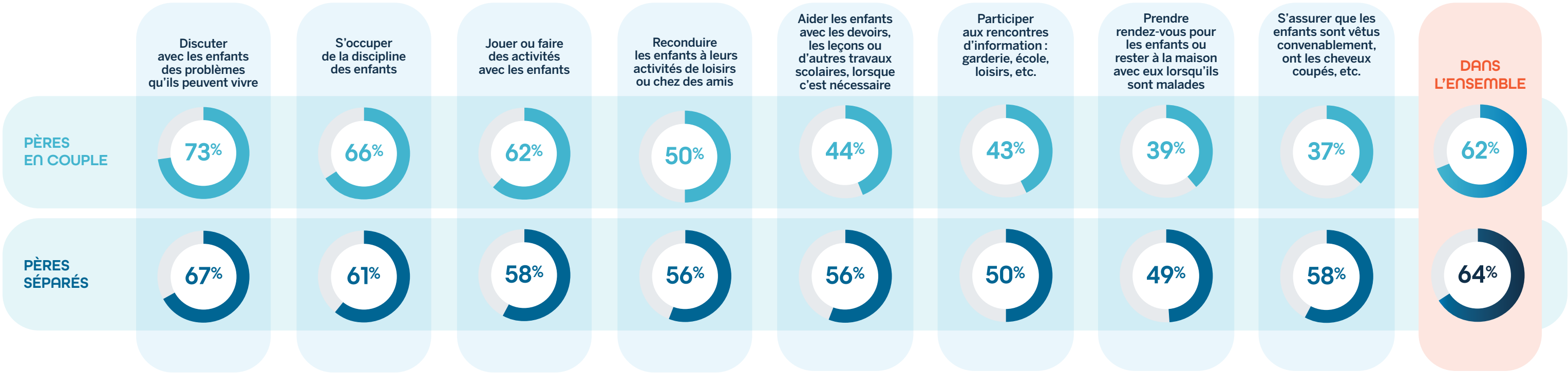
Les pères qui rapportent plus de stress, de difficultés et de pression dans leur rôle de parent disent aussi partager les responsabilités parentales moins également avec l'autre parent, certains en assumant plus et d'autres en assumant moins que l'autre parent.

Qu'ils soient en couple ou séparés, une bonne relation coparentale :

- est liée à une meilleure expérience parentale des pères, ce qui est essentiel pour qu'ils puissent bien exercer leur rôle de parent
- favorise le bien-être et le bon développement de leurs enfants
- favorise le bien-être des pères eux-mêmes, des mères et de l'ensemble de la famille

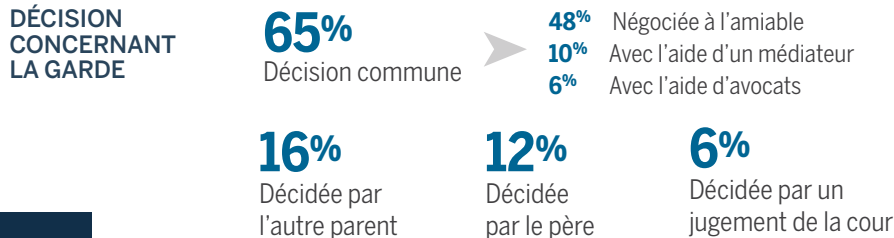
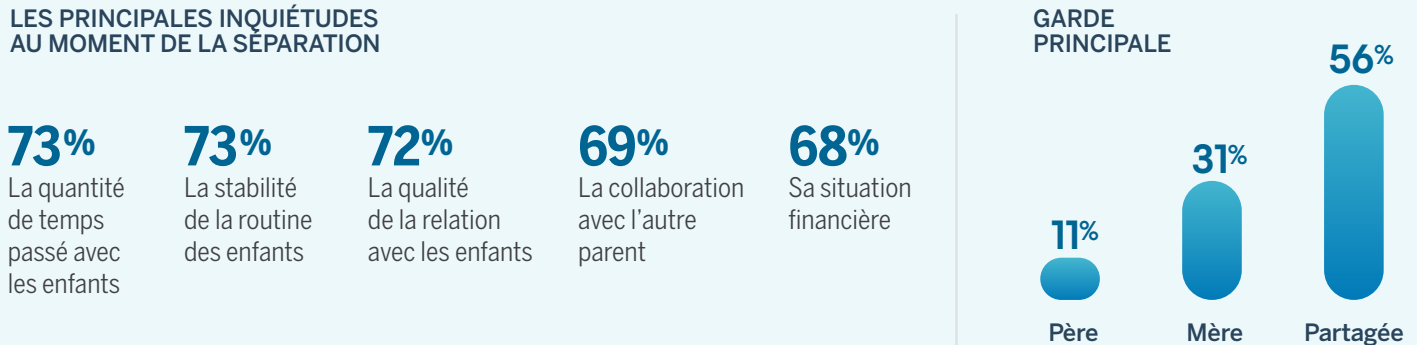
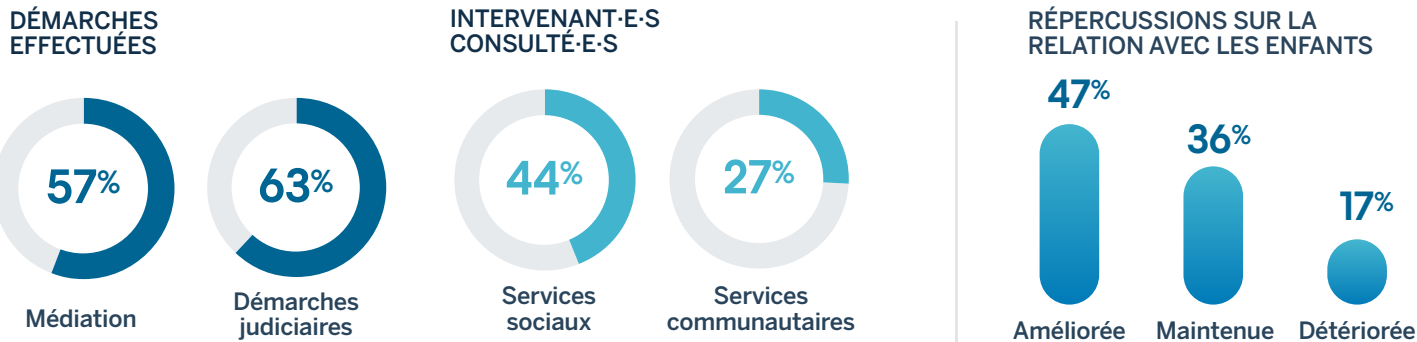
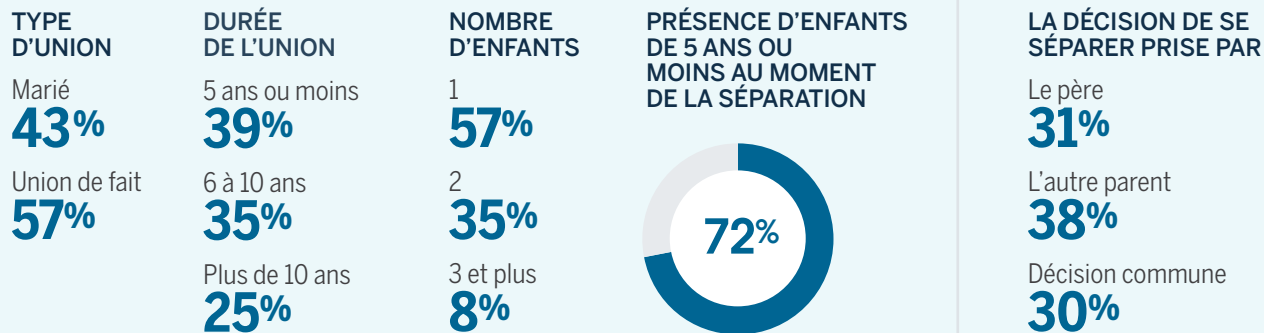
PARTAGE DES RESPONSABILITÉS PARENTALES

Partage à parts égales ou presque avec l'autre parent



SONDAGE LÉGER EXCLUSIF

L'expérience des pères ayant vécu une séparation conjugale

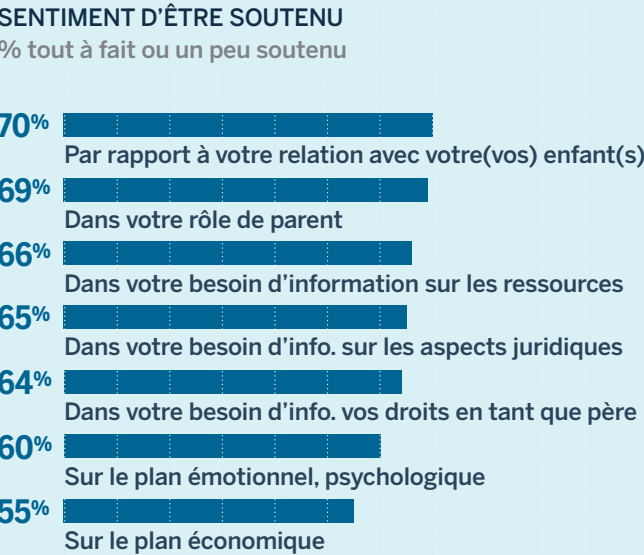
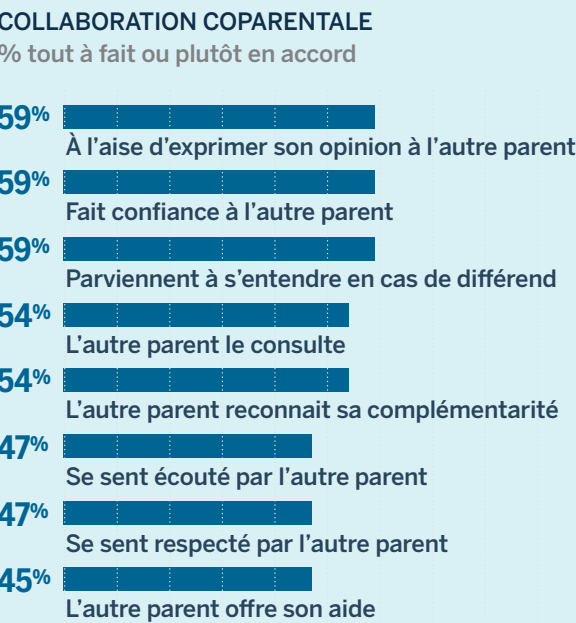


79%

Se disent très ou plutôt satisfaits de la décision

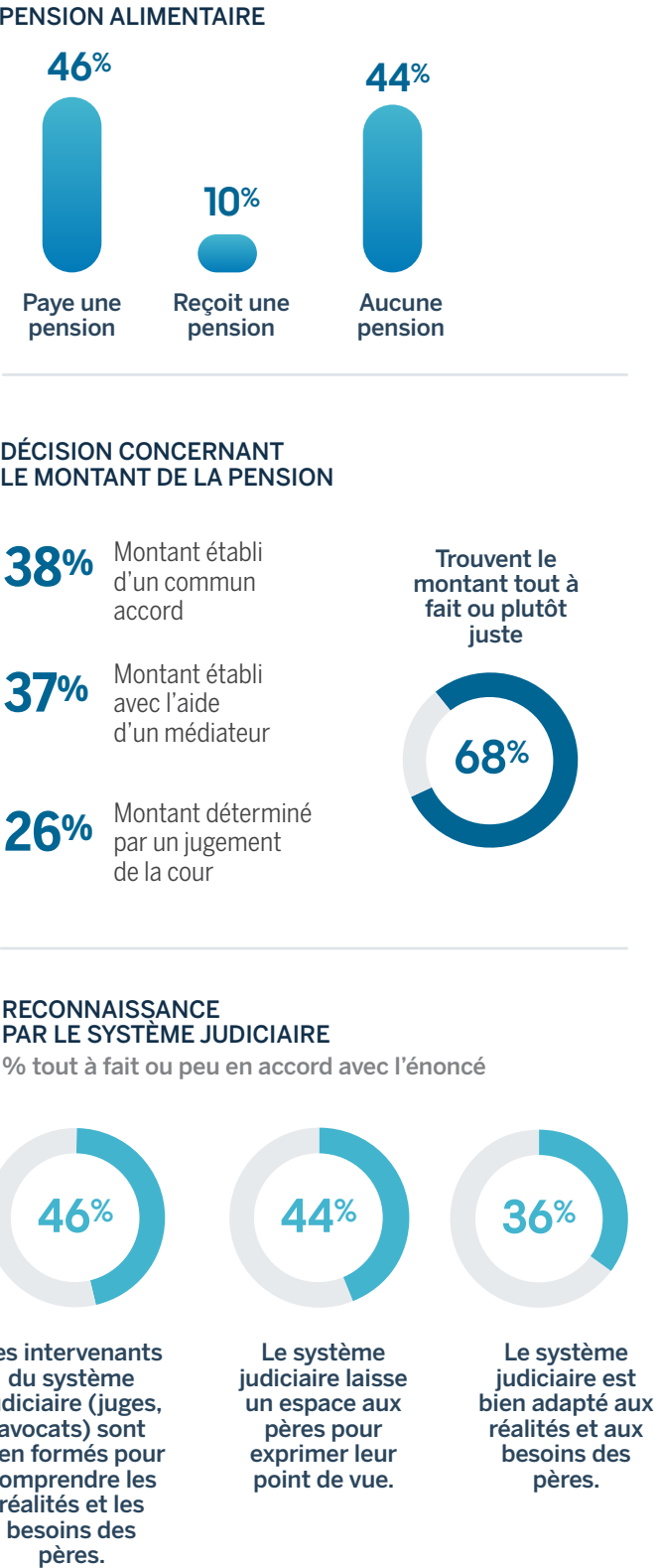
68%

Affirment que la séparation s'est très bien ou plutôt bien passée dans l'ensemble



MÉTHODOLOGIE DU SONDAGE

Le Regroupement pour la Valorisation de la Paternité a mandaté Léger pour réaliser un sondage auprès de pères québécois s'étant séparés au cours des 10 dernières années afin de mieux comprendre le déroulement de la séparation, ses répercussions et la valorisation de leur rôle de père durant le processus. Dans l'ensemble, **574 pères** résidants au Québec ont été interrogés, soit 377 pères pour qui la séparation est survenue au cours des 5 dernières années et 197 pères pour qui la séparation est survenue il y a de cela entre 6 et 10 ans. Les résultats ont été pondérés en fonction de l'âge, de la région, de la langue maternelle et du statut de résidence (propriétaire ou locataire) afin de les rendre représentatifs de la population à l'étude.



LES GRANDS CONSTATS

Les premières préoccupations des pères sont à l'égard des enfants

La quantité de temps passé avec les enfants, la stabilité de leur routine et la qualité du lien avec eux sont aux trois premiers rangs des inquiétudes ressenties par les pères au moment de la séparation. Près de la moitié des pères indiquent toutefois que ces aspects se sont avérés moins négatifs qu'anticipé.

Le visage des pères séparés change

La représentation traditionnelle du père séparé avec des enfants d'âge scolaire qui a la garde une fin de semaine sur deux n'est plus à jour. La majorité des pères interrogés ont les enfants en garde partagée et les trois quarts avaient des enfants de 5 ans ou moins au moment de la séparation.

Ils tendent à sous-estimer les répercussions sur leur réseau social

L'impact sur le réseau social arrive au dernier rang de leurs inquiétudes, mais représente l'aspect pour lequel la plus forte proportion de pères indique avoir trouvé cela plus difficile qu'anticipé.

La majorité conserve une bonne collaboration coparentale

Six pères sur dix disent faire confiance à l'autre parent et parvenir à s'entendre lorsque des différends surviennent. Toutefois, un peu moins de la moitié disent se sentir respectés, écoutés et soutenus par l'autre parent.

Environ le tiers des pères vivent plus difficilement la séparation

Alors que deux pères interrogés sur trois affirment que la séparation s'est très bien ou plutôt bien passée dans l'ensemble, une proportion constante représentant 20 % à 30 % des pères rapporte une expérience plus négative sur divers aspects, notamment la décision concernant la garde, la fixation du montant de la pension alimentaire ou la qualité de la collaboration avec l'autre parent.

La séparation peut aussi avoir des retombées positives

Près d'un père sur deux indique que la séparation a contribué à une amélioration de sa relation avec les enfants.

Les aspects émotionnels et financiers de la séparation sont ceux pour lesquels ils se sentent le moins soutenus

Alors que 7 pères sur dix se sont sentis soutenus en ce qui a trait à leur relation avec les enfants et dans leur rôle de parent, seulement 55 % en disent autant pour ce qui concerne les aspects financiers de la rupture, et 60 % pour les aspects émotionnels ou psychologiques.

La majorité perçoit le système judiciaire comme étant peu sensible à leurs besoins

Un peu plus de la moitié des pères perçoivent les intervenants du système judiciaire comme étant insuffisamment formés pour bien comprendre les réalités et les besoins des pères et sentent que le système leur laisse peu d'espace pour exprimer leur point de vue. Deux pères sur trois sont par ailleurs d'avis que le système judiciaire est mal adapté aux réalités et aux besoins des pères.

L'APPROCHE RETENUE

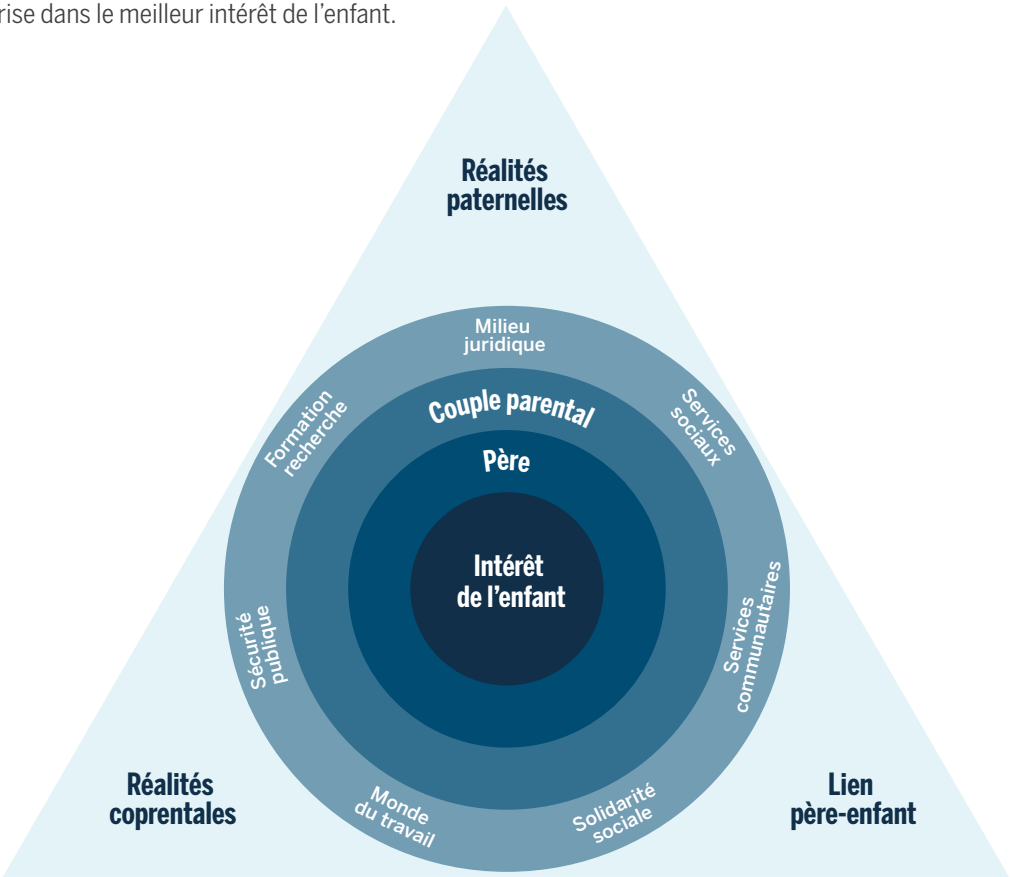
En prenant appui sur ces constats, l'approche retenue pour concevoir les 12 stratégies proposées dans ce document consiste à tenir compte des connaissances les plus à jour sur les réalités paternelles dans chacun des principaux aspects de leur expérience lors d'une séparation conjugale, afin de proposer des adaptations aux services, aux politiques publiques et aux pratiques des personnes intervenantes qui jalonnent le parcours de ces pères. Elles visent le milieu juridique, mais aussi les services sociaux, les services communautaires, et les organisations qui interviennent sur les conditions de vie, le monde du travail, la sécurité publique et le monde de l'Éducation.

Au cœur de cette approche, un principe cardinal : chaque action doit être posée, chaque décision doit être prise dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Deux grands piliers découlent de ce principe et structurent chacune des propositions :

- Il est dans le meilleur intérêt de l'enfant de préserver ses liens avec ses deux parents lorsque ces derniers se séparent
- Il est dans le meilleur intérêt de l'enfant que ses deux parents puissent entretenir une relation coparentale positive au-delà de leur rupture.

Les propositions sont également conçues en tenant compte du fait que la séparation conjugale n'est pas un état permanent ; il s'agit plutôt d'une transition.



Mieux soutenir les pères en tenant compte de leurs besoins et de leurs réalités particulières est nécessaire pour assurer une transition plus harmonieuse et générer des retombées positives pour la suite du parcours, autant pour le père, la mère, que pour les enfants.



12 STRATÉGIES CONCRÈTES

pour que les pères puissent être plus présents
auprès de leurs enfants et vivre une meilleure expérience
coparentale en période de séparation conjugale

1

Rendre la médiation familiale plus attrayante et plus efficiente

La médiation familiale, ça marche! Au Québec, 80 % des couples séparés qui entreprennent une démarche de médiation familiale parviennent à une entente concernant des éléments cruciaux comme le partage des responsabilités financières ou la garde des enfants. Cette approche permet non seulement de rendre les séparations conjugales plus harmonieuses, mais de faire un meilleur usage du système judiciaire.

Le programme de médiation familiale du gouvernement du Québec offre aux couples ayant des enfants en commun de bénéficier d'heures de services de médiation gratuite, (5 heures dans le cas d'un processus de séparation, 2 heures 30 dans le cas d'une demande de révision d'un jugement ou d'une entente). Malheureusement, ce nombre d'heures est souvent insuffisant pour conclure la démarche de médiation. En outre, on constate que le tarif horaire actuel de 130 \$ n'est pas attractif, tant pour garder les professionnels déjà inscrits au programme gouvernemental que pour y attirer de nouveaux médiateurs.

De plus, les familles les plus vulnérables sont peu nombreuses à utiliser les services de médiation familiale, qui pourtant comportent des heures gratuites. Des efforts ciblés pourraient être faits pour mieux joindre ces familles.

57%

des pères ont réalisé
une démarche de médiation

LES PROPOSITIONS

Tarification

- Hausser à 180 \$ le taux horaire actuel de 130 \$ offert aux personnes médiatrices afin de les rémunérer adéquatement et de les mobiliser davantage.

Nombre d'heures gratuites

- Offrir 10 heures de services de médiation familiale gratuites aux couples qui se séparent afin de permettre une meilleure utilisation du système judiciaire et une résolution plus harmonieuse des séparations conjugales au Québec.
- Offrir l'homologation sans frais des ententes de médiation familiale pour les personnes les plus défavorisées économiquement.

Accessibilité

- Promouvoir le service gratuit de médiation familiale auprès des personnes les plus vulnérables, notamment les familles défavorisées socioéconomiquement et les familles issues de l'immigration.
- Produire des outils simples et accessibles pour expliquer la médiation familiale aux familles les plus vulnérables mentionnées au paragraphe précédent.
- S'assurer que les familles de toutes les régions du Québec puissent bénéficier d'un accès équitable au service gratuit de médiation familiale.
- Rendre disponibles les services gratuits de médiation familiale dans plusieurs langues afin de joindre et de soutenir adéquatement les personnes allophones.

Préparation et à la médiation

- Soutenir financièrement la mise en place de programmes communautaires de préparation à la médiation et d'accompagnement des personnes les plus vulnérables, notamment les pères en situation de précarité financière.
- Formation sur l'intervention auprès des pères et des hommes.
- Offrir aux personnes médiatrices, dans le cadre de leur formation obligatoire, une session de trois heures portant sur les réalités paternelles, la demande d'aide des hommes et l'intervention auprès de ceux-ci, ainsi que sur les ressources disponibles pour soutenir les hommes et les pères en période de séparation conjugale afin que les personnes médiatrices soient mieux habilitées à intervenir auprès des hommes lors d'une médiation familiale.

Séances de parentalité après la rupture

- Transformer les séances de parentalité actuelles offertes par le ministère de la Justice en des séances de coparentalité après la rupture afin d'outiller les coparents et leur permettre de prendre des décisions plus éclairées au bénéfice de leurs enfants.
- Rendre la participation à ces séances obligatoire dans les 30 jours suivant le dépôt de toute procédure devant le tribunal, afin que les parents puissent être bien informés des avantages et des limites de la médiation et ainsi prendre une décision éclairée.

2

Promouvoir le droit collaboratif en matière familiale

Le droit collaboratif est une avenue prometteuse pour offrir aux couples séparés une voie mitoyenne entre la médiation et le litige. En droit collaboratif, les deux parties se rencontrent en présence de leurs avocats respectifs et négocient les conditions de leur rupture, à la différence de la médiation, où les ex-conjoints dialoguent avec le soutien d'une personne neutre. Les avocats qui participent à une démarche de droit collaboratif ne peuvent pas représenter leurs clients en cour si la négociation ne produit pas de résultats, les encourageant ainsi à être consacrés à 100 % à leur mandat de négociation.

D'usage répandu aux États-Unis et en Ontario, cette méthode connaît un regain de popularité au Québec depuis un an, alors que des avocats et des avocates reçoivent la formation qui leur est offerte. Promouvoir le droit collaboratif et le rendre plus accessible permettrait d'ajouter un atout important dans la boîte à outils des ex-conjoints et contribuerait aussi à éloigner plusieurs causes des tribunaux, réduisant de ce fait la durée et le coût des procédures au bénéfice des parents et des enfants concernés.

Une proportion de 86 % des litiges se conclut par un règlement lorsque le droit collaboratif familial est utilisé au Québec.

63%

des pères ont effectué
des démarches judiciaires

LES PROPOSITIONS

- Promouvoir l'approche novatrice du droit collaboratif familial auprès des différents acteurs du système juridique (avocats, médiateurs familiaux, intervenants sociaux et juges) par des campagnes de publicité ciblées.
- Documenter de manière précise et détaillée les dossiers familiaux traités par le droit collaboratif familial de manière à pouvoir analyser l'évolution de cette pratique et les effets sur les familles québécoises.
- Former le personnel juridique et les personnes médiatrices sur le droit collaboratif familial et sur les avantages de cette approche.



3

Améliorer l'accessibilité et l'efficacité de la justice en matière familiale

Pour toutes sortes de motifs, l'accès à la justice peut être difficile pour de nombreux pères lors d'une séparation. Ceux-ci peuvent être financiers : en raison de l'écart de revenus qui subsiste entre les femmes et les hommes (à l'avantage de ces derniers), les pères ont moins souvent accès à l'aide juridique. L'octroi plus fréquent de la garde des enfants à la mère fait en sorte que les pères paient plus souvent une pension alimentaire. Or, pour un père dont les revenus bruts se situent entre 40 000 \$ et 50 000 \$, une fois toutes les charges assumées, il reste bien peu pour se payer les services d'un avocat.

Parfois, la difficulté d'accès pour les pères s'explique par une méconnaissance de leurs droits. Dans le tumulte de la rupture, ils prennent des décisions précipitées en négligeant d'en mesurer l'impact sur la suite des choses. Cela complexifie leur dossier.

Enfin, la difficulté d'accès pour les pères peut aussi s'expliquer par toutes sortes d'éléments liés au fonctionnement des tribunaux : délais, changements de juges, règles qui varient d'un palais de justice à l'autre, etc.

55%

des pères estiment que le système judiciaire n'est pas bien adapté aux réalités et aux besoins des pères

LES PROPOSITIONS

Règles de pratiques des districts judiciaires

- Uniformiser les directives et les pratiques des différents districts judiciaires qui diffèrent souvent d'un district à l'autre de manière à en faciliter la communication et la compréhension pour les pères justiciables.

Information sur les ressources disponibles

- Créer et rendre disponible, dans l'ensemble des palais de justice du Québec, une liste de ressources informations juridiques et de soutien psychosocial destinée aux pères, incluant la description de ces services, et la diffuser périodiquement au personnel juridique.

Accompagnement juridique et psychosocial

- Déployer nationalement le Programme d'accompagnement en justice familiale des pères de la Maison Oxygène Joliette-Lanaudière, qui permet d'allier informations juridiques et accompagnement psychosocial et qui offre une banque d'heures auprès d'un(e) avocat(e) en droit de la famille.
- Intégrer des services psychosociaux à même les ressources juridiques existantes, telles que les Centres de justice de proximité, l'aide juridique et même les palais de justice.

Conseils juridiques

Afin d'améliorer l'accès aux conseils juridiques pour les pères justiciables à faible revenu ne bénéficiant pas de l'aide juridique :

- Allouer une banque de 5 heures de conseils juridiques gratuits pour les parents à faible revenu vivant une séparation conjugale et qui ne bénéficient pas de l'aide juridique.
- Élargir la portée du crédit d'impôt déjà disponible pour réclamer une pension alimentaire pour tous les frais juridiques encourus lorsque l'intérêt d'un enfant est en jeu en matière de droit familial.

Expertise psychosociale

- Embaucher davantage de travailleurs sociaux afin de diminuer les délais de traitement et de rédaction des expertises psychosociales; le délai de trois mois prévu au Code de procédure civile, une fois l'expert désigné, n'étant pas respecté dans plusieurs districts judiciaires.
- Embaucher davantage de psychologues pour compléter les équipes d'experts des services d'expertise psychosociale en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de dossiers impliquant un parent présentant un trouble de santé mentale.

Organisation de la justice

- Favoriser la saisie des dossiers auprès d'un(e) seul(e) et même juge tout au long du processus judiciaire, en particulier pendant la durée des ordonnances de sauvegarde qui sont appelées à être modifiées plus régulièrement dans un court laps de temps.

Pensions alimentaires

- Confier au Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants, administré par la Commission des services juridiques, le mandat d'offrir aux parents un service de calcul des pensions alimentaires pour enfants pour fixer ou réviser annuellement, sans l'intervention du tribunal, le montant d'une pension alimentaire pour enfants.

4

Former les professionnels du droit sur les réalités paternelles

Les professionnel·le·s du droit (juges, avocat·e·s, notaires) connaissent souvent mal les réalités paternelles et les particularités des trajectoires différenciées des mères et des pères en période de séparation conjugale. Par exemple, il est important de saisir que, malgré l'apparente rationalité du père qui se trouve devant eux, celui-ci est souvent émotionnellement éprouvé et qu'il a besoin de soutien psychosocial en plus des services juridiques. Les professionnel·le·s du droit devraient être en mesure de mieux comprendre ces réalités afin de pouvoir détecter cette détresse et orienter les pères, au besoin, vers les ressources psychosociales appropriées.

Une activité de formation destinée aux professionnel·le·s du droit leur permettrait d'adopter une approche plus sensible dans l'accompagnement des pères dans les étapes du cheminement d'un dossier. Il n'existe actuellement aucune formation spécifique de cette nature précise qui s'adresse à eux.

42%

des pères estiment que les intervenants du système judiciaire ne sont pas bien formés pour comprendre les réalités et les besoins des pères

LES PROPOSITIONS

- Offrir une activité de formation sur les réalités paternelles et sur le rapport à l'aide des hommes aux membres du Barreau, en particulier aux avocats œuvrant en droit de la famille et en droit de la jeunesse, aux membres de la Chambre des notaires de même qu'à la magistrature de la Cour supérieure, la chambre de la famille, et à la chambre de la jeunesse de la Cour du Québec, visant à mettre en relation les aspects psychosociaux d'une séparation conjugale avec ses aspects légaux, tout particulièrement dans leur mise en pratique. La formation devrait être prodiguée par des juristes et des intervenants psychosociaux.



5

Mettre en œuvre la réforme du Droit de la famille pour le bien-être des mères, des pères et des enfants

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 30 mai 2024, un troisième projet de loi réformant le Droit de la Famille. Cette dernière réforme, portant sur la conjugalité, était attendue depuis de nombreuses années et s'appliquerait, à compter du 30 juin 2025, aux parents en union de fait.

La nouvelle loi instituera un régime d'union parentale pour les conjoints de fait qui sont les parents d'un même enfant né ou adopté à compter du 30 juin 2025. Ainsi, elle modifiera le Code civil du Québec, notamment afin de prévoir que la formation de l'union parentale emportera la constitution d'un patrimoine d'union parentale formé de certains biens des conjoints, dont la résidence familiale. En outre, elle modifiera le Code civil du Québec afin d'y prévoir les règles applicables au partage de ce patrimoine dans le cas où l'union prendrait fin. La loi prévoit que les conjoints pourront, d'un commun accord, modifier la composition du patrimoine d'union parentale ou se soustraire complètement de son application. La loi accorde également aux conjoints, après la fin de l'union parentale, le droit de faire une demande de prestation compensatoire au tribunal s'ils estiment s'être appauvris après avoir contribué à l'enrichissement du patrimoine de l'autre conjoint. Enfin, la loi accorde le droit de demander, à l'intérieur d'un certain délai, un droit d'usage de la résidence familiale à la suite de la séparation.

La mise en œuvre de cette réforme comporte de nombreux défis pour les parents québécois ainsi que pour les personnes qui les accompagnent en période de séparation conjugale, afin de s'assurer que celle-ci se déroule de la manière la plus harmonieuse possible.

57%

des pères interrogés
étaient en union de fait

LES PROPOSITIONS

- Puisqu'il s'agit de droit nouveau, s'assurer que la mise en œuvre de la réforme du droit de la famille soit effectuée avec un maximum de clarté, de rigueur, d'efficacité et de prévisibilité afin d'éviter d'exacerber les difficultés liées à cette période de transition et de prévenir une surjudiciarisation. Les conséquences de cette réforme seront importantes pour les familles québécoises vivant en union de fait et celles-ci devront être en mesure de prévoir adéquatement de quelle manière elles seront affectées tant pendant la vie commune qu'en cas de séparation.
- Puisque la nouvelle loi est fondée sur le principe de la liberté contractuelle, informer adéquatement les mères et les pères vivant en union de fait au moment de l'entrée en vigueur de la réforme du droit de la famille afin que tous les parents dans cette situation puissent prendre les meilleures décisions pour leur bien-être, celui de leur co-parent et celui de leur(s) enfant(s). Pour un maximum d'efficacité, la campagne d'information devra employer plusieurs stratégies de communication (presse écrite, Web, médias sociaux, envois postaux, création d'outils, webinaires, partenariats avec des organismes communautaires, distribution d'un feuillet explicatif par Revenu Québec lors de la prochaine période d'impôts, etc.). La campagne devra porter une attention particulière aux mères et aux pères les plus vulnérables, notamment, les parents en situation de précarité économique, les parents issus de l'immigration, les parents de la diversité sexuelle et de genre, les parents autochtones et les parents allophones.
- Faciliter l'accès à des conseillers juridiques (notaires, avocats, étudiants du Barreau supervisés, etc.), voire offrir une aide financière et linguistique, afin que les parents les plus vulnérables puissent donner un consentement libre et éclairé lorsque celui-ci sera requis par les dispositions de la nouvelle loi.
- Faciliter le recours à la médiation pour les couples ayant vécu en union de fait, notamment, à l'aide d'outils d'interprétation tels que des barèmes clairs pour le calcul d'une prestation compensatoire ou encore la mise à jour sans tarder des sites internet Educaloï et JuridiQC.
- Documenter de manière précise la mise en œuvre de la réforme du droit de la famille et ses effets différenciés, le cas échéant, sur les mères et les pères vivant en union de fait au moment de la mise en vigueur de la loi de manière à : 1) évaluer les effets de son implantation sur les parents concernés; 2) apporter, au besoin, les correctifs nécessaires; et 3) accompagner adéquatement les familles touchées par la réforme, notamment, les familles les plus vulnérables.
- Former adéquatement l'ensemble du personnel accompagnant les familles en période de séparation conjugale sur les conséquences de la réforme du droit de la famille et ses effets sur les mères, les pères et les enfants. La formation devra s'adresser aux professionnel·le·s du milieu juridique et aux intervenants psychosociaux du réseau public et du réseau communautaire.

6

Former, outiller et mobiliser les intervenants psychosociaux soutenant les familles en contexte de séparation conjugale

Les pères, en contexte de séparation conjugale, ont tendance à attendre trop longtemps avant de demander de l'aide. Lorsqu'ils le font, ils ont souvent épuisé leur capital de résilience et ont pris des décisions ou posé des gestes qui ont eu comme conséquence d'aggraver leur situation, autant dans ses dimensions juridiques que psychosociales.

Ces pères en crise aboutiront souvent dans les ressources communautaires d'aide aux pères en difficulté. S'il ne fait aucun doute que l'aide psychosociale apportée par le personnel intervenant est salubre, leur problème immédiat se présente généralement sous la forme d'un problème juridique (convocation au tribunal, réception d'une mise en demeure, présentation d'une ordonnance de sauvegarde, etc.). Le personnel intervenant détenant une expertise psychosociale se retrouve donc souvent aux premières loges pour prêter assistance à ces pères et les guider et les accompagner dans leur parcours judiciaire.

Les enjeux de nature psychosociale et de nature juridique s'entremêlent donc dans les défis auxquels les pères sont confrontés en période de séparation conjugale. Une formation destinée au personnel intervenant intégrant ces deux dimensions serait des plus utiles pour mieux soutenir les pères en période de séparation conjugale.

44%

des pères ont été en contact avec
des intervenant·e·s des services sociaux

LES PROPOSITIONS

Ministère de la Santé et des Services sociaux

- **Protection de la jeunesse** — Conformément aux recommandations de la Commission Laurent, former le personnel intervenant en Protection de la jeunesse aux réalités des pères en période de séparation conjugale et leur transmettre les meilleures stratégies en matière d'intervention à cet égard.
- **Première ligne** — Conformément aux recommandations de la Commission Laurent, former le personnel intervenant en première ligne dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux aux réalités des pères en période de séparation conjugale et leur transmettre les meilleures stratégies en matière d'intervention auprès de ces pères.
- **Milieu communautaire** — Former le personnel intervenant dans le milieu communautaire auprès des pères en contexte de séparation conjugale aux réalités particulières de ces pères, transmettre les meilleures stratégies en matière d'intervention à cet égard et, à ceux et celles qui le souhaitent, offrir un atelier de sensibilisation aux aspects juridiques liés au parcours des pères en contexte de séparation conjugale.
- **Concertation en santé et bien-être des hommes** — Mobiliser les concertations régionales en santé et bien-être des hommes afin de soutenir l'adaptation des pratiques du personnel intervenant au sein du réseau de la santé et des services sociaux aux réalités des pères en contexte de séparation conjugale.
- **Financement des organismes communautaires** — Assurer un financement récurrent adéquat aux organismes communautaires dont le but est de soutenir spécifiquement les pères en contexte de séparation conjugale.

Ministère de la Famille

- Dans une perspective de prévention, mettre en place un programme de formation et d'accompagnement du personnel intervenant au sein des organismes communautaires partenaires du ministère de la Famille (organismes communautaires Famille, haltes-garderies communautaires, Centres de ressources périnatales, etc.) visant à mieux comprendre les réalités des pères en période de séparation conjugale, mieux détecter les situations problématiques et mieux rediriger vers les ressources spécialisées.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

- Dans une perspective de prévention, mettre en place un programme de formation et d'accompagnement du personnel intervenant au sein des organismes communautaires financés par le MIFI visant à sensibiliser le personnel intervenant aux réalités particulières des pères immigrants en période de séparation conjugale, à soutenir adéquatement les pères immigrants pendant cette période difficile et à leur transmettre l'information juridique pertinente.

7

Mettre en œuvre une stratégie nationale de soutien communautaire aux pères en difficulté en contexte de séparation conjugale

Des organismes communautaires comme Pères séparés (Montréal), AutonHommie (Québec) ou des établissements rattachés au Réseau Maisons Oxygène ont développé une expertise de premier plan pour accompagner les pères en contexte de vulnérabilité qui vivent une séparation conjugale. Avec une approche humaniste et beaucoup de doigté, ils les accueillent, les aident à désamorcer la crise, leur offrent un soutien psychosocial soutenu pouvant aller à jusqu'à de l'hébergement, les informent sur leurs droits et les aident à naviguer à travers le système judiciaire.

Malheureusement, ce type de service est loin d'être accessible pour tous les pères québécois. En prenant appui sur cette expertise, une stratégie nationale permettrait d'étendre la portée de ces services, d'en faire la promotion et de développer des outils à portée nationale pour en faciliter l'accès, par exemple à travers un guichet unique.

Il serait aussi important de consolider et de bonifier les services existants permettant aux pères de voir leur(s) enfant(s) dans le cadre de visites supervisées et de créer de nouveaux services pour répondre adéquatement à la demande. Rappelons que 80 % des utilisateurs de ces services sont des pères.

27%

des pères ont été
en contact avec des intervenants
des services communautaires

LES PROPOSITIONS

Stratégie nationale de soutien

- Mettre en place un service d'accompagnement (ligne téléphonique, suivi psychosocial, information juridique) pour les pères en période de séparation conjugale dans chacune des régions du Québec. Le service d'accompagnement pourrait être administré par les Maisons Oxygène qui sont déjà présentes dans la majorité des régions du Québec.
- Financer adéquatement le Réseau Maisons Oxygène afin que celui-ci puisse offrir des services d'hébergement et de soutien répondant à la demande dans chacune des régions du Québec.
- Soutenir le financement de maisons d'hébergement de deuxième étape afin de permettre aux pères et à leurs enfants qui ont séjourné dans les Maisons Oxygène de bénéficier d'une stabilité locative à moyen terme.

Services de droit d'accès supervisés

- Consolider et bonifier les services de droit d'accès supervisés existants tout en maintenant les faibles coûts exigés afin d'en permettre l'accessibilité aux parents les plus défavorisés socioéconomiquement.
- Soutenir la création de nouveaux services de droits d'accès supervisés à faible coût afin de répondre à la demande de tous les parents qui en ont besoin, et cela, dans toutes les régions du Québec et dans des délais raisonnables.
- Doter tous les services de droits d'accès supervisés des ressources humaines, matérielles et financières leur permettant de poursuivre adéquatement leur mission.
- Former le personnel des services de droits d'accès supervisés aux particularités des réalités paternelles.

8

Améliorer les conditions de vie des pères les plus vulnérables en contexte de séparation conjugale

Une rupture conjugale peut créer une cascade de conséquences qui fragilisent la situation des personnes qui la vivent. Pour les pères vivant une vulnérabilité socioéconomique, ces conséquences peuvent être très importantes. Que l'on pense, par exemple, au coût très élevé des logements, à l'accessibilité aux HLM, aux montants des prestations d'aide de dernier recours, tout cela peut compliquer considérablement le quotidien des pères vulnérables qui vivent une séparation, notamment, lorsqu'ils ont la garde de l'enfant à temps partiel. D'ailleurs, il y a une surreprésentation des hommes sans reconnaissance de limites à l'emploi à l'aide de dernier recours, ce qui leur confère le plus petit barème, qui est très insuffisant pour une personne seule.

Les montants des ajustements, généralement accordés au prorata du pourcentage de garde, sont, par exemple, insuffisants pour permettre aux pères dans le besoin de bénéficier d'un logement disposant d'une chambre pour l'enfant, ce qui compromet sa capacité à passer du temps avec lui. Les montants accordés sont aussi généralement insuffisants pour assumer le coût de la garde temporaire de l'enfant. Il s'agit alors d'un cercle vicieux : le père ne dispose pas des conditions lui permettant d'accueillir adéquatement son enfant et le retiendra contre lui pour restreindre son accès à l'enfant. Il est donc important de reconnaître le rôle parental lors de la demande d'admissibilité à un HLM ou à un logement subventionné.

68%

des pères vivent des inquiétudes
à l'égard de leur situation financière
au moment de la séparation

LES PROPOSITIONS

- Rehausser les barèmes de l'aide de dernier recours pour tous les parents afin de reconnaître leurs véritables responsabilités parentales.
- Augmenter toutes les sommes versées pour subvenir aux besoins des enfants par l'aide de dernier recours afin de couvrir les véritables besoins des enfants.
- Rendre disponibles pour tous les parents, quelles que soient les modalités de garde en vigueur, les ajustements complets pour enfants versés par l'aide de dernier recours.
- Permettre l'accès aux habitations à loyer modique à tous les parents, quelles que soient les modalités de garde en vigueur.
- Mettre en place un fonds d'urgence de l'aide de dernier recours pour pallier le manque de liquidités causé par une séparation conjugale (relocalisation rapide, premier loyer, etc.)



9

Tenir compte des réalités propres à certains pères issus de la diversité (immigration, diversité sexuelle et de genre, populations autochtones)

Les pères issus de la diversité font face à des défis particuliers lorsqu'ils doivent composer avec une séparation conjugale.

Dans le cas des pères immigrants et racisés, ce défi est souvent multiple. D'une part, ils vivent cette situation dans un contexte où les codes culturels de leur société d'accueil sont différents, notamment au chapitre de l'acceptabilité sociale d'une séparation et en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. D'autre part, en tant que personnes immigrantes, ils peuvent aussi vivre un isolement social plus grand. Par ailleurs, les pères racisés peuvent être victimes de discrimination liée au racisme. Ces facteurs peuvent accroître leur détresse de manière significative.

Les pères issus de la diversité sexuelle et de genre doivent composer avec un système où tout est pensé en fonction du fait que, lors d'une séparation, « monsieur » sera complémentaire à « madame ». Il faut souligner aussi que leur configuration familiale sera souvent évaluée sous l'angle du déficit (absence d'une mère) et sujette à des remarques désobligeantes, ce qui engendrera un stress quotidien étant donné leur statut minorisé. Dans ce contexte, leurs réalités particulières sont rarement prises en compte de manière adéquate.

Du côté des pères autochtones, ceux-ci ont souvent à composer avec un système qui comprend mal leurs réalités culturelles distinctes et qui n'est pas en mesure de leur offrir une sécurisation culturelle permettant un traitement approprié de leur dossier. Les pères autochtones veulent exercer leur rôle de père dans le respect de leurs propres valeurs, s'exercer à une saine parentalité et tourner le dos au trauma générationnel pour que cela n'affecte pas les générations futures.

Agir avec bienveillance en soutien aux pères qui vivent une séparation nécessite que l'on tienne compte de ces réalités.

23%

des pères interrogés
sont issus de l'immigration

LES PROPOSITIONS

- De manière générale et transversale, et ce, pour l'ensemble des propositions énoncées dans le présent document, adopter une approche qui tienne compte des réalités particulières de certains pères en période de séparation conjugale, notamment, les pères racisés ou issus de l'immigration, les pères de la diversité sexuelle et de genre et les pères autochtones.
- De manière à réaliser l'objectif de la proposition précédente, offrir au personnel intervenant auprès des familles, en complément aux formations déjà mentionnées précédemment sur les pères et la séparation conjugale, un module de formation et des outils de soutien à l'intervention portant spécifiquement sur les réalités particulières des pères de la diversité en période de séparation conjugale élaborée en collaboration avec des personnes racisées ou issues de l'immigration, de la diversité sexuelle et de genre et autochtones. Un bottin électronique pourrait aussi être créé afin de permettre que les pères puissent se diriger vers les ressources spécialisées.



10

Mieux documenter les réalités des pères en période de séparation conjugale

Si la recherche a fait de belles avancées au cours des dernières années, il reste encore énormément à apprendre et à comprendre au sujet des réalités des pères en situation de séparation conjugale. De prime abord, une des premières lacunes à combler est l'absence, encore trop fréquente, de données concernant les pères en période de séparation conjugale. Cela nous prive d'informations de premier plan pour comprendre et analyser les trajectoires différenciées des mères et des pères dans ce contexte. Il faut aussi soutenir davantage les équipes de recherche qui mettent en place des programmes pour documenter les parcours et l'expérience des pères en période de séparation conjugale.

La formation de base des personnes professionnelles qui soutiennent les familles québécoises intègre encore rarement les réalités masculines et paternelles en général, et encore moins en contexte de séparation conjugale. Il faut s'assurer que nos futures personnes intervenantes du domaine psychosocial et de la santé soient formées sur les enjeux portant sur les réalités masculines, la coparentalité et la séparation conjugale.

29%

des pères sont d'avis que les intervenants psychosociaux ne valorisent pas suffisamment leur rôle

LES PROPOSITIONS

Programme de recherche

- Favoriser, par un soutien institutionnel et financier, l'établissement d'un programme de recherche dont un premier objectif serait de produire des données sur l'expérience des pères en période de séparation conjugale. Un second objectif serait que les institutions et les organismes de services s'assurent de documenter, (p.ex., formulaires de renseignements ou questionnaires types) de manière systématique l'expérience des pères lorsque ceux-ci fréquentent les dispositifs de services ou lorsque les personnes intervenantes effectuent le suivi de leur situation. Un troisième objectif serait de *monitorer* et d'évaluer l'implantation des nouvelles mesures visant le soutien aux pères en période de séparation conjugale afin d'en permettre l'amélioration continue.

Formation de base des personnes professionnelles

- Dans le cadre des programmes universitaires de formation professionnelle dans les domaines de la santé et des services sociaux, s'assurer d'aborder, dans le cadre de cours obligatoires, les thèmes de la masculinité et de la paternité dans une perspective de cycle de vie, de la période de l'enfance des garçons à la fin de leur vie, en passant par la période périnatale où l'homme devient père. En plus d'aborder les réalités masculines et paternelles, les formations devraient sensibiliser les personnes étudiantes aux enjeux d'intervention auprès des hommes et des pères : santé mentale et physique et demande d'aide des hommes; engagement paternel et son rôle dans le développement des enfants; relation conjugale et coparentale; prévention de la maltraitance de l'enfant, des conflits conjugaux et de la violence conjugale selon une perspective masculine ou paternelle.

Programmes visés : sciences infirmières, médecine, travail social, psychoéducation, psychologie, sexologie, criminologie, droit

- Dans le cas des programmes collégiaux destinés aux professionnels intervenant auprès des familles, introduire une formation conséquente sur ces mêmes thèmes afin de mieux outiller à intervenir auprès des hommes et des pères.

Programmes visés : soins infirmiers, travail social, éducation spécialisée, intervention en criminologie

11

Mobiliser les milieux de travail pour mieux soutenir les pères en période de séparation conjugale

Les milieux de travail constituent des partenaires de première importance pour rejoindre les hommes et les pères qui vivent des difficultés en période de séparation conjugale. Malheureusement, à l'instar de plusieurs autres milieux, ils en savent souvent assez peu sur les réalités particulières vécues par les hommes et les pères, et ce, même dans les milieux de travail à prédominance masculine.

Un grand nombre d'entreprises se sont dotées de programmes d'aide aux employés (PAE). Ces programmes sont souvent méconnus, tout particulièrement, en ce qui concerne les mesures susceptibles d'aider à résoudre un problème d'ordre psychologique ou psychosocial. Les ressources prévues par ces programmes sont aussi souvent sous-utilisées. Mieux former les administrateurs des PAE ainsi que les représentants syndicaux (souvent la première ressource consultée par les hommes dans les milieux syndiqués) sur les réalités des hommes et des pères en période de séparation conjugale permettrait de rehausser l'efficacité de ce filet de protection.

De plus, une sensibilisation des dirigeants d'entreprises en général sur les besoins des pères en période de séparation conjugale leur permettrait d'adopter des approches mieux adaptées, notamment en matière de conciliation famille-travail.

31%

des pères ont sous-estimé
les répercussions de la séparation
sur leur santé psychologique

LES PROPOSITIONS

- Sensibiliser et former le personnel des Programmes d'aide aux employés (PAE) aux réalités des pères en période de séparation conjugale afin de leur permettre de mieux soutenir ces pères et mieux les diriger, au besoin, vers les ressources existantes.
- Sensibiliser et former les responsables santé et sécurité, les personnes responsables des ressources humaines et les représentants syndicaux aux réalités des pères en période de séparation conjugale afin de leur permettre de mieux soutenir ces pères et mieux les diriger, au besoin, vers les ressources existantes.
- Afin de mettre en œuvre les deux propositions précédentes, réaliser tout d'abord un projet-pilote régional de sensibilisation et de formation mobilisant des acteurs nationaux et régionaux des milieux patronaux et syndicaux, et ensuite, déployer le projet de manière nationale.
- Soutenir la création d'une culture d'entreprise favorable à la conciliation famille-travail-études (CFTÉ) permettant la formalisation de mesures de CFTÉ prenant en compte les réalités propres aux pères en période de séparation conjugale.



12

Élaborer et mettre en œuvre une campagne nationale de sensibilisation aux réalités des pères en période de séparation conjugale

Les réalités des pères en période de séparation conjugale est un sujet peu abordé dans l'espace public. Cette absence des écrans radars entretient les mythes et les préjugés à ce sujet et leur permet de perdurer.

Faire évoluer la norme sociale en matière de soutien aux pères en période de séparation conjugale implique de briser ce silence. Les pères qui vivent une séparation ont besoin de modèles positifs. Ils ont besoin de se reconnaître dans le discours public.

De même, il importe de sensibiliser les différents milieux qui interagissent avec les parents, notamment les milieux scolaires et les milieux de garde, à l'importance de tenir compte de ces réalités dans leur façon de communiquer avec eux.

Les stratégies proposées dans ce document atteindront une efficacité optimale si elles sont appuyées par une campagne nationale de sensibilisation aux besoins des pères en période de séparation conjugale.

31%

des pères se sont sentis peu soutenus dans leur rôle de parent

LES PROPOSITIONS

- Concevoir et mettre en œuvre une campagne nationale de sensibilisation du grand public, des organisations soutenant les familles en contexte de séparation conjugale et des décideurs aux réalités particulières des pères en période de séparation conjugale afin d'améliorer le lien entre les pères et les enfants pendant cette période et accroître l'exercice de la coparentalité, tout cela, dans le but de favoriser un mieux-être des enfants et de tous les membres des familles concernées.
- Inclure, dans cette campagne, un volet s'adressant spécifiquement aux milieux qui interagissent avec les parents, notamment les milieux scolaires et les milieux de garde, afin de les sensibiliser à l'importance de communiquer avec les deux parents, particulièrement lorsque ceux-ci sont en contexte de séparation conjugale.
- Dans le cadre des travaux du Comité de travail national sur les pères et la séparation conjugale, poursuivre les actions de représentation politique auprès des décideurs gouvernementaux pour favoriser l'adaptation des politiques publiques et des services à la famille aux réalités des pères en période de séparation conjugale afin d'améliorer le lien entre les pères et les enfants pendant cette période et accroître l'exercice de la coparentalité, tout cela, dans le but de favoriser un mieux-être des enfants et de tous les membres des familles concernées.





Semaine Québécoise
DE LA Paternité

TOUJOURS LÀ POUR TOI

Avant, pendant et après notre séparation